

tenue sous la présidence de Madame MEUNIER-GARNER, assisté(e)  
de Madame MICHEL et Madame CAMORALI, Conseillères  
En présence de Monsieur LEYMARIE, Rapporteur public  
Madame ROSSETTI, Greffière

**10 heures 30**

01)	<b>DOSSIER N° 2202519</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande d'annulation des décisions du 1er avril 2022 portant refus de reconnaître l'imputabilité au service de l'accident survenu le 22 octobre 2021 et rejet des demandes présentées au titre de la protection fonctionnelle.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	H	JM. PANFILI AVOCAT (Cour)
<b>Défendeur</b>	TARN ET GARONNE HABITAT	BOISSY AVOCATS
<b>Observateur</b>	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE TARN-ET-GARONNE	
02)	<b>DOSSIER N° 2204089</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande d'annulation de la décision du 11 avril 2022 par laquelle le maire de Fronton a exercé le droit de préemption urbain en vue de l'acquisition des parcelles cadastrées section F n°471 et n°472 appartenant à la société Fronton Immo, situées au lieu-dit "Les quatre chemins", ensemble la décision de rejet du recours gracieux dirigé contre cette première décision.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur et Madame A	SCP COURRECH & ASSOCIES (Cour)
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE FRONTON	URBI & ORBI AVOCATS (Cour)
<b>Observateur</b>	SCI FRONTON IMMO	

**10 heures 30**

03)	<b>DOSSIER N° 2204133</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande d'annulation de la décision du 11 avril 2022 par laquelle le maire de Fronton a exercé le droit de préemption urbain en vue de l'acquisition des parcelles cadastrées section F n°471 et n°472 appartenant à la société Fronton Immo, situées au lieu-dit " Les quatre chemins", ensemble la décision de rejet du recours gracieux dirigé contre cette première décision.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur et/ou Madame A	SCP COURRECH & ASSOCIES (Cour)
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE FRONTON	URBI & ORBI AVOCATS (Cour)
<b>Observateur</b>	SCI FRONTON IMMO	
04)	<b>DOSSIER N° 2404399</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande d'annulation de l'arrêté du 9 février 2024 du maire de Toulouse portant permis de construire valant permis de démolir n° PC03155523C0680, délivré à la SCCV LP Promotion Natura Park pour l'édification d'un immeuble en R+2 comprenant trente-et-un logements, sur des parcelles situées 13 et 15 rue Dinetard (31200), ensemble la décision de rejet du recours gracieux dirigé contre cet arrêté.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	SARL R-NOV	Maître TOUBOUL Guillaume
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE TOULOUSE SCCV LP PROMOTION NATURA PARK	SCP COURRECH & ASSOCIES
05)	<b>DOSSIER N° 2404409</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande d'annulation de l'arrêté du 9 février 2024 du maire de Toulouse portant permis de construire valant permis de démolir n° PC03155523C0680, délivré à la SCCV LP Promotion Natura Park pour l'édification d'un immeuble en R+2 comprenant trente-et-un logements, sur des parcelles situées 13 et 15 rue Dinetard (31200), ensemble la décision de rejet du recours gracieux dirigé contre cet arrêté.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame J	Maître FAUGERE Guillaume (Cour)
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE TOULOUSE SCCV LP PROMOTION NATURA PARK	SCP COURRECH & ASSOCIES

**10 heures 30**

06)	<b>DOSSIER N° 2404511</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande d'annulation de l'arrêté du 9 février 2024 du maire de Toulouse portant permis de construire valant permis de démolir n° PC03155523C0680 délivré à la SCCV LP Promotion Natura Park pour l'édification d'un immeuble en R+2 comprenant trente-et-un logements, sur des parcelles situées 13 et 15 rue Dinetard (31200), ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux dirigé contre cet arrêté.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur et Madame D	Maître FAUGERE Guillaume (Cour)
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE TOULOUSE SCCV LP PROMOTION NATURA PARK	SCP COURRECH & ASSOCIES
07)	<b>DOSSIER N° 2500463</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande d'annulation de l'arrêté du 6 janvier 2025 du préfet de la Haute-Garonne portant refus de titre de séjour, OQTF dans un délai de trente jours et fixant le pays de renvoi.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame F	Maître OUDDIZ-NAKACHE Katia (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	
08)	<b>DOSSIER N° 2500588</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Demande d'annulation de l'arrêté du 18 octobre 2024 du préfet de la Haute-Garonne portant refus de titre de séjour, OQTF dans un délai de trente jours et fixant le pays de renvoi.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur A	Maître SARASQUETA Fanny (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	

Arrêté le 20/04/2026

La présidente du tribunal